

05 avril 2013 – n° 09  
130016

**VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.)**

VU l'article 107 de la Loi de Finances initiale pour 2004, codifiée aux articles 1636 B *sexies* et 1609 *quater* du Code Général des Impôts, qui prévoit qu'à compter de 2005 les communes et leurs groupements votent un taux de T.E.O.M et non plus un produit comme auparavant,

VU l'état 1259 T.E.O.M. notifié précisant les bases prévisionnelles à prendre en compte pour 2013,

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- DECIDE que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliqué au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2013, soit 11,83 %, sera identique à celui de 2012.

**ADOpte PAR 27 VOIX POUR**

Contre : 1 (V. BENOIT)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,  
  
Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE SAINT-DIE DES VOSGES

**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 05 avril 2013

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 30

*Procurations.....* 5

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoint.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (arrivé en retard, procuration à O. Caspary au point 1), Daniel CHRISTOPHE, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT (arrivée en retard, procuration à M.Feve-Chobaut au point 1), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Joëlle BERNARD, Benoit LARGER (arrivé en retard, procuration à P. Enkaoua du point 1 au point 7), Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Fabienne TARUFFI,\* Jean-Louis BOURDON (a quitté la séance à compter du point 05), Francine WALTER (a quitté la séance à compter du point 05) , Françoise LEGRAND (a quitté la séance à compter du point 05), Serge VINCENT (a quitté la séance à compter du point 05), Vincent BENOIT, Ramata BA (a quitté la séance à compter du point 05), et Sébastien ROCHOTTE (a quitté la séance à compter du point 05).

Excusés et ont donné procuration :

Gilberte BELEY	à	Christian PIERRET
Dominique VALENTI	à	Lovely CHRETIEN
Catherine GRAVIER	à	Daniel CHRISTOPHE
Patrick BERNARD	à	Pierre LEROY
Catherine SAINT-DIZIER	à	Sébastien ROCHOTTE

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE  
DE SEANCE.  
-----